

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D_2024_03_18

Séance du 28 mars 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 12

Présents : 8

Votants : 8 + 1 procuration

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lhuis, sous la Présidence d'Emmanuel GINET, Maire de Lhuis, dûment convoqués le 22 mars 2024.

ETAIENT PRESENTS : Mikaël BABOLAT, Laurent BORDEL, Marie-Claire CARTONNET, Christian CONAND, Emmanuel GINET, Jean-Michel LAURENT, Céline THEVENOUX, Viviane VAUDRAY.

ABSENTS EXCUSES : Marie-José TRAINA → procuration à Marie-Claire CARTONNET
Guillaume DUCOLOMB

ABSENTS : Isabelle VAUDRAY, Evelyne SUBIT

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Mme Céline THEVENOUX

OBJET DE LA DELIBERATION

REVISION DU LOYER DES LOGEMENTS DE LA GENDARMERIE DE LHUIS

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les baux pour les logements de la Gendarmerie de Lhuis sont à renouveler au 1^{er} avril 2024.

Monsieur le Maire précise que l'estimation de la valeur locative annuelle proposée par les Services Fiscaux de l'AIN est la suivante :
⇒ 20 903.80 €.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE le montant des loyers précités prenant effet au 1^{er} AVRIL 2024

DIT que la présente délibération sera :

- transmise à M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Belley pour contrôle de légalité.
- transmise à la Direction Régionale des Finances Publiques Auvergne-Rhône-Alpes et Département du Rhône – Division gestion domaniale

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision

AINSI FAIT ET DELIBERE, les jour, mois et an susdits.
JE CERTIFIE QUE LE PRESENT ACTE A ETE PUBLIE OU NOTIFIE SELON LES REGLEMENTS EN VIGUEUR.

Le Maire,
Emmanuel GINET

